

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2701

8 décembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Ambassador S.à r.l. | 129606 | ProLogis European Finance VII S.à r.l. ... | 129622 |
| Articis S.A. | 129643 | ProLogis European Finance VI S.à r.l. ... | 129621 |
| Arx Global High Yield Securities Trading | 129607 | ProLogis European Holdings II S.à r.l. ... | 129622 |
| Estocad S.à r.l. | 129632 | ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ... | 129623 |
| German Care Services Holding S.à r.l. ... | 129603 | ProLogis European Holdings IX S.à r.l. ... | 129623 |
| Indiana S.A. Holding | 129642 | ProLogis European Holdings S.à r.l. | 129632 |
| Indiana S.A., S.P.F. | 129642 | ProLogis European Holdings VIII S.à r.l. | 129636 |
| Interbook S.A. | 129640 | ProLogis European Holdings VII S.à r.l. ... | 129636 |
| Jaune Services S.A. | 129638 | ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ... | 129632 |
| Kebo Holding S.A. | 129634 | ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ... | 129633 |
| Koncerto S.A. | 129636 | ProLogis European Properties | 129622 |
| Logwin AG | 129602 | ProLogis France XI S.à r.l. | 129638 |
| LoonymMmo S.à r.l. | 129602 | ProLogis France XVIII S.à r.l. | 129639 |
| Mangrove III S.C.A. SICAR | 129644 | ProLogis France XV S.à r.l. | 129638 |
| Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l. ... | 129603 | ProLogis France XXIV, S.à r.l. | 129641 |
| Nexus Holdings S.à r.l. | 129605 | ProLogis France XX S.à r.l. | 129641 |
| Nord Est Investment Partners S.A. | 129605 | ProLogis France XXXVI S.à r.l. | 129643 |
| Olive S.A. | 129606 | ProLogis Germany XII S.à r.l. | 129644 |
| Optimal Diversified Portfolio | 129607 | ProLogis S.à r.l. | 129646 |
| Optimise | 129607 | ProLogis Services S.à r.l. | 129647 |
| Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l. | 129606 | ProLogis UK Developments S.à r.l. | 129648 |
| Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l. | 129606 | ProLogis UK IV S.à r.l. | 129648 |
| Pempa S.à r.l. | 129607 | Radio-Music International | 129636 |
| Pictet & Cie (Europe) S.A. | 129619 | RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Two Lux S.à r.l. | 129640 |
| Poncellina S.A. | 129623 | RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Two Lux S.à r.l. | 129644 |
| PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l. | 129620 | SHZ Holding S.A. | 129623 |
| Probat S.A. | 129647 | SOFCOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial | 129620 |
| ProLogis Directorship Sàrl | 129633 | Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A. ... | 129621 |
| ProLogis European Finance II S.à r.l. ... | 129620 | Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l. | 129648 |
| ProLogis European Finance IV S.à r.l. ... | 129620 | Terphane Holdco Lux S.à r.l. | 129608 |
| ProLogis European Finance S.à r.l. | 129621 | | |
| ProLogis European Finance VIII S.à r.l. ... | 129622 | | |

LoonymMmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 25.630.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147524/11.

(100168830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Im Jahre zweitausendundzehn, am achten November,

erschien vor dem unterzeichneten Notar Léonie Grethen mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, Herr Yves Prussen, docteur en droit, geschäftsansässig in L-2014 Luxemburg, 2, Place Winston Churchill,

handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates von LOGWIN A.G., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Geschäftssitz in L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 40.890 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung "THIEL ET ASSOCIES" gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit Amtssitz in Bettembourg, am 4. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 527 vom 16. November 1992. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg) am 14. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1082 vom 22. Mai 2010, aufgrund einer Vollmacht, die ihm durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 31. Oktober 2010 erteilt wurde. Ein Auszug dieses Beschlusses wird „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar unterschrieben und bleibt vorliegender Urkunde beigefügt.

Der Bevollmächtigte bittet den Notar die folgenden Feststellungen und Erklärungen zu beurkunden:

I. Das Grundkapital (gezeichnetes Aktienkapital) der Gesellschaft beträgt 100.000.000 Euro (einhundert Millionen Euro). Es ist eingeteilt in 111.474.987 (einhundertelf ... Millionen vierhundertvierundsiebzigtausendneunhundert-siebenundachtzig) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert.

II. Zusätzlich zum gezeichneten Kapital gibt es ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft in Höhe von insgesamt 100.000.000 Euro (einhundert Millionen Euro), eingeteilt in weitere 111.474.987 (einhundertelf Millionen vierhundertvierundsiebzigtausendneunhundert-siebenundachtzig) neu auszugebende Aktien ohne Nennwert. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Grundkapital der Gesellschaft bis zum 31. März 2015 durch Ausgabe neuer auf den Inhaber lautender Aktien ohne Nennwert mit oder ohne Agio ("prime d'émission") gegen Bar und/oder Sacheinlagen einmalig oder mehrmals um 111.474.987 ... (einhundertelf Millionen vierhundertvierundsiebzigtausendneunhundert-siebenundachtzig) Aktien zu erhöhen. Hinsichtlich der neu innerhalb des genehmigten Kapitals auszugebenden Aktien gegen Bareinlagen ist das gesetzliche Bezugsrecht ausgeschlossen. Hinsichtlich der Ausgabe von Aktien gegen Bareinlage darf der Ausgabepreis den Börsenpreis nicht wesentlich unterschreiten, es sei denn, der Verwaltungsrat gibt die Aktien unter Beachtung des normalen im Gesetz vorgesehenen Bezugsrechts aus.

III. Der Verwaltungsrat hat in seiner Sitzung vom 31. Oktober 2010, vorbehaltlich des Erhaltens einer Zeichnungserklärung der DELTON Vermögensverwaltung AG („DELTON“) und der Einlageleistung, beschlossen, das Grundkapital der Gesellschaft von EUR 100.000.000, eingeteilt in 111.474.987 voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert, um einunddreißig Millionen zweihundertzweitausend einhundertfünfundsechzig Euro (EUR 31.202.165,00) auf einhunderteinunddreißig Millionen zweihundertzweitausend einhundertfünfundsechzig Euro (EUR 131.202.165,00) durch Ausgabe von vierunddreißig Millionen siebenhundertzweiundachtzigtausend sechshundertneun (34.782.609) auf den Inhaber lautender Aktien ohne Nennwert (die „Neuen Aktien“) unter Ausnutzung des genehmigten Kapitals und unter Ausschluss des Bezugsrechts der Aktionäre zu erhöhen und die Zeichnung der Neuen Aktien durch DELTON anzunehmen. Die Kapitalerhöhung wird mit der Bestätigung durch den Bevollmächtigten, dass die Zeichnungserklärung, die Einlageleistung und die Ausgabe der Neuen Aktien erfolgt sind, wirksam.

IV. Die Neuen Aktien wurden durch DELTON vollständig gezeichnet und mittels einer Bareinlage in Höhe von insgesamt vierzig Millionen Euro fünfunddreißig Cents (EUR 40.000.000,35), d.h. ein Euro fünfzehn Cent (EUR 1,15) pro auszugebende Aktie, wovon ein Gesamtausgabeagio in Höhe von acht Millionen siebenhundert-siebenundneunzigtausend achthundertfünfunddreißig Euro und fünfunddreißig Cents (EUR 8.797.835,35) geleistet wurde, eingezahlt; Diese Einlage zugunsten der Gesellschaft erfolgte am 2. November 2010 und der Beweis des Erhalts der Einlage durch die Gesellschaft

wird dem Notar übergeben. Infolge dessen wurden die Neuen Aktien am 2. November 2010 ausgegeben und DELTON zugeteilt.

V. In Folge der oben beschriebenen Kapitalerhöhung mit Wirkung zum 2. November 2010, werden in Artikel 5 der Absatz 1, der Absatz 2 und der Absatz 3 abgeändert und diese lauten fortan wie folgt:

" Art. 5.

(1) Das Grundkapital (gezeichnetes Aktienkapital) der Gesellschaft beträgt einhunderteinunddreißig Millionen zweihundertzweitausend einhundertfünfundsechzig Euro (EUR 131.202.165,00). Es ist eingeteilt in einhundertsechsvierzig Millionen zweihundertsiebenundfünfzigtausend fünfhundertsechundneunzig (146.257.596) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert.

(2) Zusätzlich zum gezeichneten Kapital aus Absatz 1 dieses Artikels gibt es ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft in Höhe von insgesamt achtundsechzig Millionen siebenhundertsiebenundneunzigtausend achthundertfünfunddreißig Euro (€ 68.797.835), eingeteilt in weitere sechsundsiebzig Millionen sechshundertzweiundneunzigtausend dreihundertachtundsiebzig (76.692.378) neu auszugebende Aktien ohne Nennwert.

(3) Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Grundkapital der Gesellschaft bis zum 31. März 2015 durch Ausgabe neuer auf den Inhaber lautender Aktien ohne Nennwert mit oder ohne Agio ("prime d'émission") gegen Bar und/oder Sacheinlagen einmal oder mehrmals um sechsundsiebzig Millionen sechshundertzweiundneunzigtausend dreihundertachtundsiebzig (76.692.378) Aktien zu erhöhen.

Bei solchen Kapitalerhöhungen besteht kein Bezugsrecht zu Gunsten der Aktionäre. Falls Kapitalerhöhungen gegen Bareinlagen vorgenommen werden, gelten die Bestimmungen von Absatz 5. "

Auslagen

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr siebentausend Euro (7.000.-EUR) geschätzt.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei(en) vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Signé: Prussen, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49051. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149091/82.

(100171214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147542/10.

(100168906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.162.600,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.684.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of October.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Chequers Capital XV FCPR, represented by Chequers Partenaires S.A., a public limited liability company having its registered office at 48 Bis, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 350 505 335, itself represented by Flora Glbvert, notary clerk residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 October 2010. The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of German Care Services Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.684 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 15 September 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The Articles have not yet been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company's by an amount of six million one hundred and forty-seven thousand six hundred Euro (EUR 6,147,600.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to six million one hundred and sixty-two thousand six hundred Euro (EUR 6,162,600.-) by creating and issuing six million one hundred and forty-seven thousand six hundred (6,147,600) new shares in the share capital of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), by contribution in cash.

All the new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder. The global amount of six million one hundred and forty-seven thousand six hundred Euro (EUR 6,147,600.-) is entirely allocated to the Company's share capital. Evidence that the contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at six million one hundred and sixty-two thousand six hundred Euro (EUR 6,162,600.-) represented by six million one hundred and sixty-two thousand six hundred (6,162,600) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Chequers Capital XV FCPR, représentée par Chequers Partenaires S.A., une société anonyme ayant son siège au 48 bis avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 350 505 335, elle-même représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de "German Care Services Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 155.684 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, prénommé, en date du 15 septembre 2010, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six million cent quarante-sept mille six cents euros (6.147.600,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euro (15.000,-EUR) à six million cent soixante-deux mille six cent euros (6.162.600,-EUR), par la création et l'émission de six million cent quarante-sept mille six cents (6.147.600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, par apport en numéraire.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées par l'associé unique.

Le montant total de six million cent quarante-sept mille six cents euros (6.147.600,-EUR) est entièrement alloué au capital social de la Société. La preuve que l'apport est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement de cet apport.

Deuxième résolution

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui sont désormais rédigés comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à six million cent soixante-deux mille six cent euros (6.162.600,-EUR), représenté par six million cent soixante-deux mille six cent (6.162.600) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg aux jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47575. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149029/98.

(100171272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Nexus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEXUS HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010147543/12.

(100168865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORD EST INVESTISSEMENT PARTNERS S.A.
MANACO S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147545/13.

(100168795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010147546/12.

(100168765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.590.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 octobre 2010:

- Ancienne situation associée:

ECOREAL S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte : 250 parts sociales

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ambassador S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147648/17.

(100169844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010147547/12.

(100168766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Olive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVE S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010147548/12.

(100168788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Optimal Diversified Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 70.595.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.
Par délégation
Signatures

Référence de publication: 2010147549/13.

(100168891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Arx Global High Yield Securities Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.719.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2009

1. La liquidation de la société ARX GLOBAL HIGH YIELD SECURITIES TRADING est clôturée
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
MERLIS S.à r.l.
Signatures
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010147680/17.

(100169965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pempa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.850,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010147551/11.

(100169046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Optimise, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 86.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010147550/13.

(100169203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Terphane Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 850.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.870.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September, before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Terphane Holdco Lux SARL (formerly VCP VII Luxco 3 SARL), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.870 (the Company). The Company has been incorporated on April 21, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305, page 62610, dated June 24, 2010. The articles of association of the Company have been amended once pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 7, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1334, page 64029, dated June 29, 2010.

There appeared:

THC Acquisition Lux SARL (formerly VCP VII Luxco 4 SARL), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.874, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate applicable on the date of this deed and amendment of the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, with any excess to be allocated to the Company's share premium reserve account;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred and thirty-five thousand United States Dollars (USD 835,000) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each to eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 850,000), by way of the issuance of eight hundred and thirty-five thousand (835,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Full restatement of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert and hereby converts the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate applicable on the date of this deed, i.e. one point three four six United States Dollars (USD 1.3460) in exchange of one euro (EUR 1), and amends the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) Shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The Sole Shareholder further resolves to allocate the excess, i.e. one thousand eight hundred and twenty-five United States Dollars (USD 1,825) to the Company's share premium reserve account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of eight hundred and thirty-five thousand United States Dollars (USD 835,000) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollars (USD 1) each to eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 850,000), by way of the issuance of eight hundred and thirty-five thousand (835,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to the eight hundred and thirty-five thousand (835,000) newly issued shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them up in full by a contribution in cash in the amount of eight hundred and thirty-five thousand United States Dollars (USD 835,000).

The amount of eight hundred and thirty-five thousand United States Dollars (USD 835,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Terphane Holdco Lux SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities in the financial sector without having obtained the required authorisation(s).

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital is set at eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 850,000), represented by eight hundred and fifty thousand (850,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 All transfers of shares shall be subject to the following rules:

i. No shareholder may offer for transfer all or part of his shares without the prior written consent of the Board of Managers.

ii. Where the shareholders have entered into any agreement setting forth their rights and obligations as shareholders of the Company, any transfer of shares must be made in compliance with the provisions of such agreement, such as, without this enumeration being limitative, rights of first offer or first refusal, drag-along and tag-along provisions and provisions imposing restrictions on share transfers in the event of a listing of the securities of the Company (after conversion of the Company into a type of legal entity which is permitted to offer its securities to the public) on a regulated stock exchange or secondary market on which securities are traded.

iii. Any share transfers to persons that are not already shareholders of the Company require the consent of shareholders owning at least three-quarters of the share capital expressed at a General Meeting (as defined hereunder).

iv. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5 In the event of any future issuances of shares to be subscribed for by way of cash contributions, each shareholder shall have a preferential subscription right to subscribe for such number of newly issued shares as corresponds to such shareholder's ownership percentage of the aggregate number of shares of the Company already in issue.

No such preferential subscription right shall however avail when new shares are issued:

i. to Board members, management members, officers or employees of the Company under a management incentive plan, stock option plan, restricted stock plan or other scheme of similar import;

ii. in the context of a public offering of shares (after conversion of the Company into a type of legal entity which is permitted to offer its shares to the public) or any primary issuance of shares by the Company to a third party not affiliated with the Company or the group to which the Company belongs;

iii. in the context of a split, recapitalization or other subdivision or combination of the shares already in issue;

iv. to the Company's principal shareholder or another company belonging to the same group as the Company and its principal shareholder, in respect of a capital increase required to fund a redemption of shares held by a Board member, management member, officer or employee of the Company under a management incentive plan, stock option plan, restricted stock plan or other scheme of similar import;

v. if such issuance of shares is reasonably necessary in order to avoid or remedy an event of default under any loan facilities or other financing arrangements or covenants to which the Company or any of its subsidiaries is a party, or to comply with applicable law;

vi. with the express consent of all shareholders, including those who do not exercise their preferential subscription rights; or

vii. under any other circumstances where the Board determines that (i) it is in the Company's best interest that new shares be issued without the shareholders' preferential subscription right being applicable, and (ii) that such issuance of shares is fair from a financial point of view to all shareholders.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

For as long as Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL (“VCP VII”), directly or indirectly holds one or more shares of the Company, VCP VII shall have the exclusive right to nominate candidates for the appointment by the General Meeting of one (1) Class A Manager of the Company. Such right shall include the right to request the General Meeting to remove from office the Class A Manager so appointed, and to appoint another Class A Manager in replacement of the removed manager from among candidates nominated by VCP VII.

Art. 8. Board of managers. The board of managers (the Board) shall be composed of one or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

8.1 Powers of the board of managers

i. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

ii. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

i. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

ii. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

iii. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

iv. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

v. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes one class A manager and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

vi. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

vii. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of both one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting right

i. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

ii. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Signed Shareholders Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

iii. Each share entitles its holder to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

i. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

ii. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

iii. General Meetings are held at such place and time as are specified in the notices.

iv. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

v. A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

vi. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

vii. The Articles may be amended only with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

viii. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one, the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. They may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

i. interim accounts are drawn up by the Board;

ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

iii. the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

iv. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

v. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1 The Company shall have the right to transact business with any direct or indirect shareholder or with any other person or company belonging to the same group, subject to the approval of the Board.

17.2 Nothing in the present Articles shall prevent a shareholder of the Company from engaging or investing in a business or activity which competes directly or indirectly with the business or activities of the Company or the group to which it belongs, nor shall anything in these Articles require a shareholder to present any investment opportunities which befall to it, to the Company.

17.3 The Company shall have the right to pay management or advisory fees to its principal direct or indirect shareholder or to any other person or company belonging to the same group, subject to the approval of the Board.

17.4 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.5 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.6 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.7 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt neuvième jour du mois de septembre, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Terphane Holdco Lux SARL (anciennement VCP VII Luxco 3 SARL), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège

social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.870 (la Société). La Société a été constituée le 21 avril 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1305, page 62610 daté du 24 juin 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par acte du notaire instrumentant en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1334 page 64029, daté du 29 juin 2010.

A COMPARU:

THC Acquisition Lux SARL (anciennement VCP VII Luxco 4 SARL), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.874 (l'Associé Unique),

représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion de la devise monétaire du capital social de la Société de la devise euro à la devise dollars des Etats-Unis au taux de change applicable à la date du présent acte et modification de la valeur nominale par part sociale de un euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis (USD 1), de telle sorte que le capital social de la Société soit désormais de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune; avec tout excès à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-cinq mille de dollars des Etats-Unis (USD 835.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à huit cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 850.000), par l'émission de huit cent trente-cinq mille (835.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3 ci-dessus;

5. Refonte intégrale des statuts de la Société; et

6. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir et convertit la devise monétaire du capital social de la Société de la devise euro à la devise dollar des Etats-Unis au taux de change applicable à la date du présent acte, c'est-à-dire un virgule trois quatre six dollars des Etats-Unis (USD 1,3460) pour un euro (EUR 1) et modifie la valeur nominale par part sociale de un euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis (USD 1), de telle sorte que le capital social de la société soit désormais de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune. L'Associé Unique décide ensuite d'allouer l'excédent, c'est-à-dire mille huit cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.825) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-cinq mille de dollars des Etats-Unis (USD 835.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à huit cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 850.000), par l'émission de huit cent trente-cinq mille (835.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, souscrit à huit cent trente-cinq mille (835.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et accepte de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de huit cent trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 835.000).

Le montant de huit cent trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 835.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " Terphane Holdco Lux SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000), représenté par huit cent cinquante mille (850.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Toutes les cessions de parts sociales sont soumises aux règles suivantes:

6.2.1. Aucun associé ne pourra offrir de céder une partie ou la totalité de ses parts sociales sans l'accord préalable et écrit du Conseil de Gérance.

6.2.2. Lorsque les associés ont signé un accord définissant leurs droits et obligations en leur qualité d'associés de la Société, chaque cession de parts sociales doit se faire conformément aux dispositions dudit accord, comme, sans que la liste soit exhaustive, les droits de première offre et de premier refus, les dispositions relatives au drag-along et au tag-along et les dispositions imposant des restrictions sur les cessions des parts sociales dans le cas d'une inscription en bourse des titres de la Société (après conversion de la Société en une forme juridique lui permettant de proposer ses titres sur le marché public) sur un marché réglementé de valeurs boursières ou sur un marché secondaire sur lequel ces titres sont échangés.

6.2.3. Toute cession de parts sociales à des personnes n'étant pas encore associés de la Société requiert l'approbation des associés, représentant au moins les trois-quarts du capital social lors d'une Assemblée (comme définie ci-dessous).

6.2.4. Toute cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat entraîne la réduction du capital social de la Société.

6.5 Dans le cas où la Société émettrait de nouvelles parts sociales qui seraient souscrites par le biais d'un apport en nature, chaque associé aura un droit de souscription préférentiel pour chaque part nouvellement émise correspondant au pourcentage de détention de parts sociales existantes par ledit associé.

Ce droit de souscription préférentiel ne pourra être exercé lors de l'émission de nouvelles parts sociales:

(i) aux membres du conseil de gérance, aux gérants journaliers, directeurs ou salariés de la Société faisant suite à un régime incitatif proposé à la direction, un plan d'option sur titre, un plan d'actions restreintes ou tout autre plan similaire;

(ii) Dans le cas d'une offre publique d'achat de parts sociales (après conversion de la Société en une forme juridique lui permettant d'offrir ses parts sociales au public) ou toute émission primaire de parts sociales de la Société à des tiers non affiliés à la Société ou au groupe dont la Société fait partie;

(iii) Dans le cas d'un partage, d'une recapitalisation ou autre subdivision ou combinaison des parts sociales existantes;

(iv) A l'actionnaire principal de la Société ou à une autre société appartenant au même groupe que la Société et son actionnaire principal, dans le cadre d'une augmentation de capital requise afin de financer le rachat de parts sociales détenues par un membre du conseil de gérance, gérant journalier, directeurs ou salariés de la Société faisant suite à un régime incitatif proposé à la direction, un plan d'option sur titres, un plan d'actions restreintes ou tout autre plan similaire;

(v) Si l'émission de parts sociales est raisonnablement nécessaire afin d'éviter ou de remédier à une déchéance du terme de tout prêt ou autre arrangement financier auquel la Société ou ses subsidiaires sont parties, ou afin de se conformer à la loi applicable;

(vi) Avec le consentement express de tous les associés, y compris ceux qui n'exercent pas leur droit de souscription préférentiel; ou

(vii) Lors de toutes autres circonstances lors desquelles le conseil de gérance détermine que (i) c'est dans l'intérêt de la Société d'émettre des parts sociales sans que les droits de souscription préférentiels ne soient applicables, et (ii) qu'une telle émission est équitable financièrement d'un point de vue financier envers tous les associés.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants. La Société est dirigée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Aussi longtemps que Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, («VCP VII»), détiendra directement ou indirectement une ou plusieurs parts sociales de la Société, VCP VII aura le droit exclusif de nommer les candidats, pour la désignation par l'Assemblée Générale, d'un (1) Gérant de Classe A. Un tel droit inclus celui de demander à l'Assemblée Générale de démettre de ses fonctions un Gérant de Classe A existant, et de le remplacer par un autre Gérant de Classe A parmi les candidats proposés par VCP VII.

Art. 8. Conseil de gérance. Le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et de un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation par tout gérant, au lieu indiqué dans la convocation, qui en principe a lieu au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites individuelles ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté lors d'une réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et incluent un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et incluent un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence statutaire au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au heure et lieu indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être comprise, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Pour les bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au versement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent qu'il y a suffisamment des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) afin de procéder à une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 La Société a le droit de faire des affaires avec un associé direct ou indirect ou avec quelle que personne ou société appartenant au même groupe, sous condition d'autorisation par le Conseil.

17.2 Aucune disposition dans les présents statuts ne peut empêcher un associé de la Société de faire ou d'investir dans des affaires ou une activité qui est en concurrence directe ou indirecte avec une affaire ou une activité de la Société ou du groupe auquel elle appartient, aucune disposition des présents Statuts ne requiert un associé de présenter les opportunités d'investissement qui en découle à la Société.

17.3 La Société a le droit de payer la gestion ou les honoraires de conseils à un associé direct ou indirect ou à toute autre personne ou société du même groupe, sous condition d'accord par le Conseil.

17.4 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.5 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.6 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.7 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44290. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010149878/644.

(100172120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Le Recueil des signatures autorisées au 14 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2010.

Pour Pictet & Cie (Europe) S.A.

Kerstin Kramer / Thomas Keller

Fondé de Pouvoir / Directeur-Adjoint

Référence de publication: 2010147552/14.

(100169183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.584.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour SOFECOLUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christelle DOMANGE

Référence de publication: 2010147608/16.

(100168926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

PwC Academy, PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.026.

La mise à jour de la liste et des pouvoirs des directeurs a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147553/11.

(100168966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147554/14.

(100168994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010147555/14.

(100168984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié en date du 26 juillet 2007 que la société Advent Sophis GP S.à r.l., a changé de dénomination en Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l.

Il convient donc de changer la dénomination de l'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010147612/15.

(100168709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.892.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010147556/14.

(100168992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.981.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010147557/14.

(100168983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Finance VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147558/14.

(100168970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Properties, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2010.

Peter Casells

Gérant

Référence de publication: 2010147575/12.

(100169031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Finance VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147559/14.

(100168965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147560/14.

(100168991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 83.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147561/14.

(100168988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010147588/12.

(100168784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Holdings IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 96.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147562/14.

(100168964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

SHZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.577.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Me Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

here represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on November 3rd, 2010.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of “SHZ HOLDING S.A.”, (hereafter called the “Company”), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorised capital is set at EUR 10,000,000 (ten million Euros) represented by 10,000,000 (ten million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole

owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of the month of May at 11.00 a.m. and for the first time in two thousand twelve.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of

the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty-first December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December, two thousand eleven.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| Shareholder | Subscribed Capital | Paid-up Capital | Number of Shares |
|----------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| Pierre METZLER | 31,000 | 7,750 | 31,000 |
| Total | 31,000 | 7,750 | 31,000 |

One quarter of each of the 31,000 shares of the Company have been paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 7,750 is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. As allowed by legal dispositions law and the present bylaws, Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
3. The public limited liability company "Centralis S.A.", with registered office in L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113474, is appointed as statutory auditor.
4. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the date of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, 2011.
5. The registered office of the Company is set at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte:

L'an deux mille dix, le cinq novembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

ici représenté par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 3 novembre 2010.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "SHZ HOLDING S.A.", (appelée ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille douze.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille onze.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

| Actionnaire | Capital souscrit | Capital libéré | Nombre d'actions |
|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Pierre METZLER | 31.000,- | 7.750,- | 31.000,- |
| Total | 31.000,- | 7.750,- | 31.000,- |

Un quart de chacune des 31.000 actions de la Société a été libéré par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 7.750,- est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme «Centralis S.A.» établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113474, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011
5. Le siège social de la Société est établi au L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Constatation

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149861/451.

(100172383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

ProLogis European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147563/14.

(100168993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010147564/14.

(100169024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Estocad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 83.855.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pierre KEMPNIICH, employé, né à Metz (France), le 21 mars 1970, demeurant à F-57140 La Maxe, 25C, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "ESTOCAD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83855, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 11 février 2002,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 738 du 19 juillet 2004.

b. Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c. Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 10 novembre 2007, la société anonyme "Datacenter Luxembourg SA", établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, a cédé ses trois cents (300) parts sociales qu'elle détenait dans le Société à Monsieur Pierre KEMPNIICH, préqualifié.

d. Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et considéré par Monsieur Pierre KEMPNIICH, en sa qualité de gérant, comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Qu'une copie de ladite cession de parts sociales, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

e. Que le comparant approuve le bilan de liquidation de la Société et, en tant qu'associé unique (l'"Associé Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

f. Que l'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

g. Que l'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et en tant que tel il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

h. Que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

i. Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

k. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Pierre KEMPNIICH à F-57140 La Maxe, 25C, rue Principale.

l. Que les livres et documents de la Société, dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ESTOCAD S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent quatre-vingts euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. KEMPNIICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010 LAC/2010/48674 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010

Référence de publication: 2010147777/60.

(100170132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.630.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147589/12.

(100168947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010147565/14.

(100169028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Kebo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.680.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING PARTICULIER FONDS DE BLAUWE SCHUT, a foundation incorporated under the Laws of the Netherlands Antilles, registered with the Commercial Register of Curaçao under number 114795 (0) (previously registered with the Foundation Registry of Curaçao under number S-5985), with registered office at Pareraweg 45, Curaçao, by virtue of a proxy given on October 14th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- STICHTING PARTICULIER FONDS DE BLAUWE SCHUT is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Kebo Holding S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 95680, incorporated pursuant a notarial deed executed before Notary John Raymond Croes, a civil law notary established in Aruba, on October 2, 1996 under the name of Kebo Holding AVV. The Company's registered office was transferred from Aruba to Luxembourg with effect from June 30, 2003, pursuant to a notarial deed of September 5, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1055 on October 10, 2003.

- the capital of the Company is fixed at thirty two thousand and five hundred Euros (32,500.- Euros) represented by one hundred and thirty (130) shares of two hundred fifty Euros (250.- Euros) each, fully paid;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 12th day of October, 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 12th day of October, 2010 being only one information for all purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's Directors and Statutory Auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mil dix, le vingt octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de STICHTING PARTICULIER FONDS DE BLAUWE SCHUT, une fondation existant sous les lois des Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 114795 (0) (anciennement enregistrée auprès du registre des fondations sous le numéro S-5985), avec siège social au 45 Pareraweg, Curaçao, Antilles Néerlandaises, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que STICHTING PARTICULIER FONDS DE BLAUWE SCHUT, précité est l'Actionnaire Unique actuel ("l'Actionnaire Unique"), de la Société Anonyme dénommée Kebo Holding S.A., une Société Anonyme ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 95680, constituée suivant acte reçu par Maître John Raymond Croes, Notaire de résidence à Aruba, Antilles Néerlandaises, en date du 2 octobre 1996 sous le nom de Kebo Holding AVV. Le siège social de la société a été transféré de Aruba au Luxembourg avec effet au 30 juin 2003 suivant un acte notarié passé en date du 5 septembre 2003 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2003 sous le numéro 1055 (la "Société");

- que le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cent Euros (32,500.- Euros), représenté par cent trente (130) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250.- Euros) chacune.

- que l'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'Actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'Actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 12 octobre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 12 octobre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société et au Commissaire aux comptes;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500 EUR.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PECHEUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46669. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147884/110.

(100169856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis European Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147566/14.

(100168982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis European Holdings VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147567/14.

(100168959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Radio-Music International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RADIO MUSIC INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010147592/12.

(100168785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Koncerto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.715.

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KONCERTO S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.715, constituée sous la dénomination de FASHION GENIUS S.A., suivant acte notarié en date du 29 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 457 du 29 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial numéro 350 du 14 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT VINGT (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 268.000,-), pour le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) par la création, l'émission et la souscription de DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT (2.680) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 268.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) par l'émission et la souscription de DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT (2.680) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT (2.680) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social et libérées par eux par paiement en espèces, si bien que la somme de DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 268.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46642 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147887/69.

(100170201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis France XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147568/14.

(100168996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis France XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147569/14.

(100169021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Jaune Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.152.

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JAUNE SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.152, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 26 mars 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT VINGT (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 2.- Mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

La société BTI INTERNATIONAL LLC, ayant son siège social à 5830 E 2nd Street Casper, Wyoming 82609, Etats-Unis d'Amérique.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46643 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147878/63.

(100170226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis France XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147570/14.

(100169023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.844.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 26 novembre 2009 n ° L090181404.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010147596/12.

(100169064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Interbook S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.306.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "OPPIDUM LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Columbus Centre 5, Nerine Chambers (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "INTERBOOK S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12306, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 30 août 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 215 du 24 octobre 1974, et que les statuts ont été modifiés:

- suivant actes reçus par ledit notaire Norbert MULLER:

* en date du 24 janvier 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 4 avril 1975,

* en date du 15 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 23 avril 1979,

- suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 11 mars 1996,

- suivant décision de l'assemblée générale tenue en date du 15 juin 2002, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1332 du 13 septembre 2002.

b) Que le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), représenté par cinquante (50.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;
- f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;
- i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
- j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010 LAC/2010/47956 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147872/63.

(100170101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis France XX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147571/14.

(100169014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis France XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147572/14.

(100169017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Indiana S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Indiana S.A. Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.839.

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INDIANA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 315 du 18 mars 2004. Les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1185 du 16 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «INDIANA S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Modification de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en INDIANA S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «INDIANA S.A., S.P.F.» »

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant: «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 3 des statuts aura donc la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à SEPT CENT DIX MILLE EUROS (EUR 710.000.-) représenté par SEPT MILLE CENT (7.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45520. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147859/75.

(100169534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis France XXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147573/14.

(100168997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Articis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 août 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B démissionnaire en date du 31 août 2010.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147679/16.

(100170023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.844.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 16 avril 2009 n° L090055307.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010147597/12.

(100169067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis Germany XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 77.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147574/14.

(100169022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, in its capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deeds of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008, on November 25, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009 and on December 14, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008, number 4 dated January 2, 2009, number 1458 dated July 25, 2009, number 2118 dated October 28, 2009 and number 367 dated February 19, 2010. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 6, 2010, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2137 dated October 11, 2010.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. the issued capital of the MANGROVE III S.C.A. SICAR prenamed amounts now ONE HUNDRED THREE THOUSAND EURO (EUR 103,000.-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000), SIX HUNDRED THIRTY THOUSAND (630,000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each.

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220,000.-) represented by ONE Manager's Share held by the

Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1,800,000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each and ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated July 26, 2010 to increase the issued capital of the Company by TEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 10,800.-) to raise it from the present amount of ONE HUNDRED THREE THOUSAND EURO (EUR 103,000.-) to ONE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 113,800.-) through the issuance of ONE HUNDRED EIGHT THOUSAND (108,000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of TEN MILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 10,789,200.-).

The ONE HUNDRED EIGHT THOUSAND (108,000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of TEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (10,800,000) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

“(b) the issued capital of the Corporation is set at ONE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 113,800.-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000), SEVEN HUNDRED THIRTY EIGHT THOUSAND (738,000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0.10) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, du 25 novembre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009 et du 14 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008, numéro 4 du 2 janvier 2009, numéro 1458 du 25 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009 et numéro 367 du 19 février 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2137 du 11 octobre 2010.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Le capital social de la Société MANGROVE III S.C.A.SICAR, prédésignée, s'élève actuellement à CENT TROIS MILLE EUROS (EUR 103.000.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), SIX CENT TRENTE MILLE (630.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10) chacune.

1. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EURO (EUR 220.000,-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000,-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par DIX MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

2. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolution du 26 juillet 2010, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 10.800,-) pour le porter de son montant actuel de CENT TROIS MILLE EUROS (EUR 103.000,-) à CENT TREIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 113.800,-) par la création de CENT HUIT MILLE (108.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, ensemble avec une prime d'émission totale de DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGTNEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (10.789.200,-).

Les CENT HUIT MILLE (108.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de DIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (10.800.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à CENT TREIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 113.800,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-), SEPT CENT TRENTE HUIT MILLE (738.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.000,-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46213. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147922/128.

(100169556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ProLogis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147576/14.

(100168949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147577/14.

(100168953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Probat S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.079.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "OPPIDUM LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Columbus Centre 5, Nerine Chambers (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PROBAT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56079, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 12 novembre 1996,

et que la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par l'assemblée générale tenue en date du 15 juin 2001, l'extrait du procès-verbal afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 12 mai 2004;

b) Que le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010 LAC/2010/47953 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147971/55.

(100170096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.591.

Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010147600/12.

(100168701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis UK Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147578/14.

(100168954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010147579/14.

(100168957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.
